



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 12 décembre 2017 à 19h30, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil Émerie - Lapointe située au 288, rue Principale, une demande de dérogation mineure pour la propriété du 316, rue Bourdon.

La demande présentée a pour but d'autoriser une superficie de 47.40 mètres carrés pour la construction d'un abri d'auto attaché au garage isolé tandis que l'article 153 du règlement de zonage 229-2011 indique que la superficie maximale pour un abri d'auto est fixée à 40 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 28 novembre 2017.

Louise Hébert
Directrice générale et secrétaire-trésorière